

# Procès-verbal de la 214<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 octobre 2022 à 13h30 au salon l'ArtiShow

Présences : **44 présences**

## Ordre du jour

<b>1. Nomination à la présidence de l'assemblée.</b>	<b>2</b>
<b>2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.</b>	<b>2</b>
<b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.</b>	<b>2</b>
<b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 213<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 3 octobre 2022:</b>	<b>2</b>
Suites au procès-verbal.	2
<b>5. Informations</b>	<b>2</b>
5.1 Distribution de chèques.	2
<b>6. Finances</b>	<b>3</b>
6.1 Présentation des états financiers.	3
6.2 Rapport du comité de surveillance.	3
6.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2022.	3
6.4 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022-2023.	3
<b>7. EESH (Étudiant.es en situation de handicap).</b>	<b>4</b>
<b>8. Consultation sur le taux de renouvellement des assurances collectives.</b>	<b>6</b>
<b>9. Élections.</b>	<b>7</b>
9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections.	7
9.2 Élections aux comités institutionnels.	8
9.3 Comités internes au SPECS.	8
<b>10. Avis de motion (ou reconsidération).</b>	<b>9</b>
<b>11. Divers.</b>	<b>9</b>
<b>12. Levée de l'assemblée.</b>	<b>9</b>

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

La présidente du SPECS (Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke), de retour après un congé de quelques semaines, s'adresse aux membres pour leur souhaiter la bienvenue. Elle propose deux président.es pour cette assemblée :

### **Résolution 214.1**

« *Il est proposé de nommer Geneviève Charest et Jean Fradette à la présidence d'assemblée.* »

Jean-Thomas Courchesne propose et Anissa Laplante appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Il n'y a aucun nouveau membre à accepter.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

La secrétaire du SPECS mentionne qu'un point sera ajouté aux élections (point 9.2.2).

Une membre demande l'ajout d'un point d'avis de motion. Un nouveau point 10 sera donc ajouté.

### **Résolution 214.2**

« *Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.* »

Michèle Le Risbé propose et Sylvain Daigneault appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 213<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 3 octobre 2022:

Un membre demande que les acronymes soient au moins définis une fois dans le PV pour que les membres comprennent mieux de quoi on parle.

### **Résolution 214.3**

« *Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 213<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 3 octobre 2022 tel que modifié.* »

Catherine Ladouceur propose et Josée Morais appuie.

Adoptée à l'unanimité.

### **Suites au procès-verbal.**

#### **5.1 Grève climatique et mémo de la direction au sujet de la reprise des cours du 23 septembre**

La présidence du SPECS affirme que la direction respecte l'état du droit, donc les membres doivent suivre la directive donnée. Par contre, si aucun cours n'était prévu à l'horaire le 23 septembre, aucune tâche n'est à reprendre le 23 décembre.

## 5. Informations.

### **5.1 Distribution de chèques.**

Josée Morais avise les membres que les chèques seront distribués dans la première semaine de novembre. Deux dates seront proposées. Si les membres ne viennent pas les chercher, les chèques seront détruits par la suite. Les membres qui ne souhaitent pas recevoir ce chèque peuvent remplir le formulaire envoyé dans le QLP (*Quand les profs...*).

## 6. Finances.

### 6.1 Présentation des états financiers.

Josée Morais présente les états financiers 2021-2022. Elle expose quelques faits saillants : signature de la convention collective et rétroaction de cotisations reçue, grève climatique du 23 septembre et coûts associés, fin de la transition de l'ancien au nouvel agent de bureau et impact sur les finances, retour en présentiel de l'exécutif et coûts de représentation. Elle mentionne que les finances du SPECS se portent bien malgré un déficit en 2021-2022.

### 6.2 Rapport du comité de surveillance.

Catherine Ladouceur présente le rapport du comité de surveillance. Trois rencontres ont eu lieu. Elle rappelle le fonctionnement du comité et les étapes réalisées par le comité pour faire les vérifications d'usage.

Elle souligne que les recommandations apportées dans les années passées ont toutes été réalisées ou sont en voie de l'être par l'exécutif.

Elle explique ensuite les activités de surveillance effectuées en 2021-2022. Elle souligne qu'un important travail de procédure a été effectué au SPECS afin que les traces écrites des procédures soient disponibles après le départ de Luc Loignon.

Elle présente ensuite les quatre nouvelles recommandations de cette année : continuer à faire signer un formulaire de confidentialité des membres du comité, envisager la participation du SPECS au programme de formation du CCSNE sur le comité de surveillance, implanter un système de sauvegardes régulières et produire un document permettant de lister toutes les démarches entreprises par le SPECS pour augmenter le niveau de sécurité des données du syndicat.

### 6.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2022.

Catherine Ladouceur présente la **recommandation 1** :

#### **Résolution 214.4**

« Il est proposé d'adopter les états financiers au 30 juin 2022. »

Catherine Ladouceur propose et Anne-Marie Leblanc appuie.

Adoptée à l'unanimité.

### 6.4 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022-2023.

Josée Morais présente les prévisions budgétaires pour l'année 2022-2023. Elle souligne quelques éléments particuliers liés aux prévisions (embauche de Luc Loignon pour aider Alain Paquet à fermer l'année financière, frais de représentation en présentiel, frais de mobilisation liés à la négociation qui commence, frais liés aux assemblées générales, augmentation des prix en général liée à l'inflation).

Elle présente la **recommandation 2** :

#### **Résolution 214.5**

« Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2022-2023. »

Josée Morais propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Josée Morais présente ensuite la dernière recommandation en lien avec les dons de solidarité. Le budget de dons de solidarité était alloué au PER (Parrainage d'étudiant réfugié) dans les dernières années.

Elle présente la **recommandation 3** :

#### **Résolution 214.6**

« *Que le SPECS reconduise son soutien au PER pour 5 années supplémentaires (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027) pour un montant de 2000 \$ par année.* »

Jean-Thomas Courchesne propose et Philippe Langlois appuie.

Un membre du comité PER souligne l'importance de ce don pour le projet. Ce don correspond à 10,5 % du revenu lié au projet. Il remercie le SPECS pour les cinq dernières années.

Une membre demande si le montant prévu est suffisant étant donné la hausse des coûts actuellement observée. Il est souligné que le montant possible pour les dons au SPECS est limité et qu'il faudra couper ailleurs si on augmente le montant de ce don.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. EESH (Étudiant.es en situation de handicap).**

Amélie Gauthier fait un historique des résolutions prises dans les dernières années et des processus qui ont eu lieu en lien avec les ressources EESH. Elle rappelle que Steve McKay et Karmen Bédard participent aussi aux travaux du Comité EESH. Elle rappelle des informations essentielles afin de permettre aux membres de se prononcer par la suite en ce qui concerne les trois recommandations qui seront présentées. Elle met aussi en évidence les difficultés rencontrées depuis plusieurs sessions dans les processus liés à l'attribution des ressources EESH, entre autres en lien avec les changements liés à la population étudiante, les fluctuations du budget du cégep et par rapport à la manière de procéder de la direction du SOSRAP.

Elle informe les membres du fait que la direction s'est engagée hier à prendre dans d'autres sources de financement les montants nécessaires pour poursuivre les projets déjà en place qui ne correspondraient pas aux critères des annexes EESH. Ces projets seront toutefois analysés par le Bureau de la réussite pour la suite.

Elle explique également pourquoi les projets EESH devront être réévalués dans 3 sessions.

Elle présente les trois recommandations d'emblée afin d'éviter des amendements qui pourraient déjà se trouver dans les autres recommandations. Elles pourront être discutées séparément par la suite.

La discussion revient ensuite à la première recommandation :

#### **Recommandation 4 :**

#### **Résolution 214.7**

*Considérant l'augmentation du nombre de personnes étudiantes en situation de handicap au cégep de Sherbrooke;*

*Considérant la quantité insuffisante de la ressource enseignante dédiée à l'aide aux personnes étudiantes en situation de handicap, soit environ 4.2 ETC/année;*

*Considérant le mandat syndical (résolution 206.7) qui demande la mise en place de processus d'allocation de la ressource qui soit transparent, équitable et qui favorise son utilisation de façon cohérente et efficace;*

*Considérant l'état de la recherche portant sur les stratégies les plus efficaces pour aider les personnes étudiantes en situation de handicap au niveau postsecondaire;*

*Considérant que l'allocation de la ressource doit être négociée avec la partie patronale au comité EESH et entérinée par le CRT;*

*« Il est proposé que les représentant.es du personnel enseignant au comité EESH s'appuient sur les considérations suivantes lors de l'évaluation des projets et l'allocation de la ressource :*

- 1. Prioriser les projets qui permettent aux personnes étudiantes en situation de handicap de faire l'acquisition de compétences fondamentales, transférables et ayant un impact à long terme sur leur réussite;*
- 2. Prioriser les projets qui contribuent à accroître une plus grande autonomie des personnes étudiantes en situation de handicap dans l'atteinte de leur réussite;*
- 3. Prioriser les projets qui demandent une implication active des personnes étudiantes en situation de handicap;*
- 4. Prioriser les projets ayant le potentiel d'aider le plus grand nombre de personnes étudiantes en situation de handicap. »*

Catherine Ladouceur propose et Michèle Le Risbé appuie.

Il est précisé que la littératie est sous-entendue dans le point 1 de la proposition lorsqu'il est question de compétences fondamentales, mais que la proposition est formulée de manière plus large afin de considérer plus de projets.

Il est précisé que de réduire le nombre d'étudiant.es en classe pourrait être un projet présenté allant dans le sens de la proposition.

Il est précisé que des projets pourraient être financés en partie par l'enveloppe EESH et en partie dans d'autres annexes.

Il est également précisé que ces critères visent à prioriser puisque les besoins dépassent les sommes disponibles.

Des questions sont posées et des inquiétudes sont émises par rapport à la démarche et à la possible perte de projets déjà existants. La lourdeur du processus de validation aux trois sessions est également soulevée.

Un membre souligne le bon travail d'Amélie Gauthier et de l'exécutif dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

La discussion porte ensuite sur la deuxième recommandation :

#### **Recommandation 5 :**

#### **Résolution 214.8**

*« Il est proposé que :*

- 1. La partie syndicale défende le principe selon lequel la distribution de la ressource demeure la même pour 3 sessions;*
- 2. L'assemblée générale soit consultée pour valider les mandats des représentants syndicaux après 3 sessions ou, au plus tard, à la signature d'une nouvelle convention collective. »*

Michèle Le Risbé propose et Noémie Darveau appuie.

Il est rappelé que la période de trois sessions est proposée afin de viser la fin de la convention collective et de s'arrimer au Bureau de la réussite. La période nécessaire entre les attributions de projets sera ensuite réévaluée une fois le mandat de trois sessions terminé.

Adoptée à l'unanimité.

La discussion porte enfin sur la troisième recommandation :

### **Recommandation 6**

#### **Résolution 214.9**

« Il est proposé que le SPECS-CSN :

1. *Demande que les projets qui étaient financés auparavant par l'enveloppe EESH sans répondre aux critères de l'annexe I-14 de la convention collective et l'annexe A-112 du régime financier des cégeps soient financés autrement et de façon pérenne par la direction du cégep de Sherbrooke;*
2. *Prévoit des moyens de pression dans l'éventualité que la direction refuse de financer les projets qui n'ont plus accès à l'enveloppe EESH et qui étaient financés auparavant par celle-ci. »*

Michèle Le Risbé propose et Noémie Darveau appuie.

Amélie Gauthier apporte quelques précisions.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. Consultation sur le taux de renouvellement des assurances collectives.**

Mathieu Poulin-Lamarre explique le fonctionnement du groupe de négociation du RSA (Réseau des syndicats adhérents). Il présente les changements proposés par Beneva par rapport au renouvellement des assurances : augmentation du taux de renouvellement et congé de primes, révision de la garantie d'assurance maladie et ajout de la garantie d'affirmation de genre, ajout d'un remboursement de la batterie pour l'oxygénothérapie.

Il présente la recommandation suivante :

### **Recommandation 7**

« *Que le SPECS adopte les recommandations liées au renouvellement du contrat d'assurances collectives pour 2023. »*

Dominique Dubuc propose et Benoit Côté appuie.

Un membre souligne que seule Beneva répond à l'appel d'offre chaque année, aucun autre assureur ne semble intéressé, donc cela rend la négociation difficile.

Un membre souligne qu'il serait apprécié que l'employeur assume une partie des frais. Il est mentionné que le cahier de demandes de la table centrale suggère la mise sur pied d'un régime public d'assurance médicaments afin de réduire le coût des assurances privées.

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle que les modifications aux modules d'assurance ne sont pas effectuées chaque année. Il souligne aussi que si on refuse l'augmentation du taux, la compagnie proposera de retirer des éléments de la couverture.

Un membre demande de scinder les trois propositions et de les voter séparément.

La discussion reprend donc sur la première recommandation :

#### **Résolution 214.10**

« Il est proposé :

Que le SPECS accepte la recommandation de la RSA quant aux taux pour le renouvellement 2023 :

- Une augmentation effective de 10,5 % pour l'assurance maladie ;
- Un maintien des primes (0 %) pour l'assurance soins dentaires ;
- Une diminution de 12,4 % pour l'assurance vie de base et un maintien des primes (0 %) de l'assurance vie des personnes à charge, l'assurance vie additionnelle et l'assurance maladies graves ;
- Un congé de 50 % des primes pour toutes les garanties en assurances vie ;
- Une diminution de 15 % pour les assurances invalidité de courte durée ;

Un maintien effectif des primes (0 %) pour les assurances invalidité de longue durée. »

Dominique Dubuc propose et Benoit Côté appuie.

Adoptée à la majorité.

La discussion reprend sur la deuxième recommandation :

#### **Résolution 214.11**

« Il est proposé :

Que le SPECS accepte la recommandation de la RSA quant à l'ajout de la garantie d'affirmation de genre. »

Amélie Gauthier propose et Denis Hénault appuie.

Adoptée à la majorité.

La discussion reprend sur la troisième recommandation :

#### **Résolution 214.12**

« Il est proposé :

Que le SPECS accepte la recommandation de la RSA quant à l'ajout de l'accessoire : batterie pour respirateur de l'apnée du sommeil. »

Dominique Dubuc propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à la majorité.

## 9. Élections.

### 9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections.

#### **Résolution 214.13**

« Jean Fradette est proposé comme président d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. Martin Fontaine et Julie Dionne se proposent comme scrutateur/scrutatrice. »

Catherine Ladouceur propose et Josée Morais appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 9.2 Élections aux comités institutionnels.

### 9.2.1 Comité SST (Nouveau comité - mandat de 3 ans)

Mathieu Poulin-Lamarre explique la création et le fonctionnement de ce comité lié au changement dans la loi de la Santé et sécurité au travail.

L'exécutif propose la recommandation suivante :

#### Recommandation 8

##### **Résolution 214.14**

« *Que le SPECS-CSN entérine la candidature de Laurie Barnabé-Francoeur afin qu'elle siége au comité SST pour le mandat de 2022-2025.* »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Yvon St-Jean appuie.

La lourdeur de cette tâche est soulignée, on s'interroge à savoir si la personne élue pourra réellement jouer ce rôle seule. Il est rappelé que d'autres employés du cégep participent aussi à remplir ce genre de fonction, car c'est une responsabilité collective.

La candidature de Laurie Barnabé-Francoeur est entérinée par l'assemblée à l'unanimité.

### 9.2.2 Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec (1-10 - Un mandat de deux ans jusqu'en juin 2024)

Ouverture de la période de mise en nomination.

Patrice Parayre se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Patrice Parayre est élu par acclamation.

## 9.3 Comités internes au SPECS.

### 9.3.1 Comité de surveillance (Syndical – 01 - Trois mandats d'un an)

Ouverture de la période de mise en nomination.

Catherine Ladouceur est proposée par Anissa Laplante.  
Elle accepte.

Dominique Dubuc est proposée par Michèle LeRisbé.  
Elle accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Catherine Ladouceur et Dominique Dubuc sont élues par acclamation.

Le troisième poste demeure vacant.



### 9.3.2 Direction d'élections et de scrutin (Syndical – 02 - Un mandat d'un an)

Ouverture de la période de mise en nomination.

Jean-Thomas Courchesne est proposé par Catherine Ladouceur.  
Il accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Jean-Thomas Courchesne est élu par acclamation.

**Jean Fradette invite les membres à envoyer leur nom à Evelyne Letendre, secrétaire du SPECS, ou à Alain Paquet, agent de bureau du SPECS, afin de faire partie d'un ou l'autre des comités syndicaux.**

## 10. Avis de motion (ou reconsidération).

La personne ayant demandé le point n'étant plus présente à l'assemblée, le point ne peut pas être traité. Julie Dionne explique la procédure à suivre dans le cas où un membre souhaite déposer un avis de motion afin qu'un point soit rediscuté en assemblée. Il est essentiel qu'un avis de motion soit déposé à l'avance afin que les membres ayant participé à la discussion sur cet enjeu et ayant voté puissent être présents lorsque le point sera redébatu. Cet avis de motion devra être accepté par un vote des deux tiers des membres.

Une membre souligne que la présence des membres est importante lors des AG (assemblées générales) afin d'éviter que les sujets soient ramenés lors d'AG ultérieures.

## 11. Divers.

Mathieu Poulin-Lamarre informe les membres que l'exécutif organise un 5 à 7 *précarité* le jeudi 3 novembre. L'invitation sera dans un QLP et sera envoyée par courriel aux enseignant.es non permanent.es.

## 12. Levée de l'assemblée.

### **Résolution 214.15**

« *L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 15h51.* »

Annissa Laplante propose et Martin Fontaine appuie.

Adoptée.

---

Geneviève Charest, présidence d'assemblée

---

Jean Fradette, présidence d'assemblée

---

Julie Dionne, présidente

---

Evelyne Letendre, secrétaire